



Des nouvelles d'Orange France La CGT, une force à vos côtés !

Montreuil, le 19 janvier 2009

Les élus CGT et la CGT vous souhaitent une excellente année 2009 pour vous et vos proches.

En ce qui concerne le travail, nous vous souhaitons pour 2009 une meilleure prise en compte de vos aspirations : respect de votre personne, meilleure rémunération, pouvoir travailler dans un cadre clair, stabilisé et compréhensible, respect de l'équilibre vie familiale - vie professionnelle, pouvoir assurer une vraie qualité de service à vos clients. Mais ne rêvons pas, cela ne va pas nous être proposé par nos dirigeants. Il n'y a qu'à lire leurs bons vœux pour deviner l'année qui se profile.

Continuer à rémunérer les actionnaires et donc réduire les coûts à tout prix. : Ce sont les mêmes choix qui animent la plupart des grandes entreprises de notre pays. D'où les restructurations incessantes, les délocalisations, les suppressions d'emplois.

Et l'Etat fait de même avec la casse des services publics et ses graves conséquences. La crise financière est le prétexte à des licenciements alors que dans le même temps les banques reçoivent l'argent de l'état sans aucun contrôle sur son utilisation.

Pourtant les richesses sont bien au rendez vous ; au deuxième trimestre 2008 le marché français des télécoms affichait une croissance à 3,9% à 10,9 milliards d'euros.
Alors, à nous tous, de faire de 2009 l'année de tous les possibles si nous savons être solidaires et revendicatifs.

Activités Sociales et Culturelles

Gagner l'augmentation du budget !

Suite à la création de l'UES entre FT SA et Orange France, la direction a refusé de revoir à la hausse la contribution patronale d'Orange France pour le budget des ASC (1.8%) pour l'aligner sur celui des autres CE de FT SA (2.25%). Elle a aussi refusé de communiquer les identifiants du personnel Orange France pour permettre l'accès au site de gestion des prestations (actuellement AGORA). Concernant le budget, la CGT rappelle que l'expertise de 2001 avait bien conclu à un budget ASC de 2.41% de la masse salariale mais que l'ensemble des autres organisations syndicales (hors FO et CGT) ont ensuite voté le budget à 1.8% !

Après l'intégration dans l'UES des filiales Orange Distribution et Orange Réunion, des négociations se sont tenues, et la démarche de la CGT a permis d'amener l'unité syndicale pour gagner l'augmentation du budget ASC à hauteur de ce qui existe à FTSA et la mise à disposition des accès à AGORA pour l'ensemble du personnel des deux filiales : exactement ce qui a été refusé il y a un an pour le personnel d'Orange France !

	Avant négociations			
	FT SA	Or. France	Or. Distri	Or. Réunion
Budget ASC	2,25%	1,80%	1,80%	
Accès Agora	OUI	NON	NON	NON

	Après négociations			
	FT SA	Or. France	Or. Distri	Or. Réunion
Budget ASC	2,25%	1,80%	2,25%	2,25%
Accès Agora	OUI	NON	OUI	OUI

**Rien ne justifie que le personnel d'Orange France soit traité différemment de l'ensemble du personnel des entreprises constituant l'UES.
Cette victoire appelle le personnel d'Orange France à se mobiliser pour qu'ensemble, dans l'unité, nous gagnions la revalorisation du budget des ASC!
Signons massivement la pétition !**

Tickets restaurants : à quand la réévaluation ?

Dans les sites où le personnel n'a pas accès à une restauration de type cantine ou RIE, les tickets restaurants sont de mises.

Orange contribue sur ces tickets à hauteur de 3.80€ soit 50% de la valeur faciale.

Alors qu'il est de plus en plus difficile voire impossible de se nourrir correctement pour 7.60€ et que la loi permet une contribution de l'employeur à hauteur de 60%, **la CGT exige la revalorisation du montant du ticket restaurant et une contribution employeur de 60% du montant.**

Crèche inter-entreprises

La problématique de garde d'enfants est largement posée pour grand nombre de salariés.

Face aux difficultés de trouver un mode de garde souple à moindre coût, les crèches inter-entreprises connaissent une croissance importante et sont plébiscitées par les salariés et les employeurs...sauf le notre !

A Belfort, la crèche inter-entreprise portée par la CGT a vu le jour, mais les salariés d'Orange France sont les seuls de la zone d'activité à ne pas pouvoir en bénéficier !

Avantages pour les salariés, avantages pour l'entreprise à un coût abordable (environ 5€ par jour et par berceau) mais la direction a répondu au projet porté par la section CGT du site de Bordeaux qu'elle fait déjà beaucoup de social et que cela ne fait pas partie de sa politique !

La crèche inter-entreprise existe pourtant pour le personnel du Siège, même en nombre insuffisant, au siège, Orange Village.

La CGT revendique des crèches inter-entreprises pour l'ensemble des établissements !

Ne comptons pas sur l'employeur pour appliquer le droit : imposons-le !

Loi en faveur des revenus du travail

Cette loi permet de négocier une prime jusqu'à 1500€ par salarié, dans les entreprises ayant un accord d'intéressement.

Décret du 30/12/2008 sur le remboursement des frais de transports des salariés

Ce décret élargi la prise en charge de 50% des frais d'abonnement aux transports en commun à l'ensemble du territoire (cela existait déjà en IDF) pour la SNCF, la RATP, les entreprises publics, régies, les services publics de location de vélo.

Il prévoit également le remboursement de tout ou partie des frais de carburant pour l'ensemble du personnel pour le trajet domicile-travail.

Ces 2 lois doivent s'appliquer à Orange France ! Exigeons l'application du décret sur les transports et l'ouverture de négociations pour l'attribution de la prime exceptionnelle de 1500€

PACS : arrêtons les discriminations

Le Code du Travail prévoit explicitement l'application aux salariés concluant un PACS de pouvoir bénéficier des mêmes congés exceptionnels que les salariés se mariant.

Malgré les multiples interventions de la CGT, notamment au Comité d'Entreprise, nous avons été confrontés à une fin de non recevoir de la direction.

La CGT n'accepte pas cette situation. D'une part les droits à congés exceptionnels sans discrimination sont un acquis à FT SA et d'autre part cela constitue une discrimination entre les salariés. **S'il faut saisir la HALDE sur cette affaire, nous le ferons !**

Stop au travail gratuit

Qu'est ce que c'est ? C'est un salarié qui n'est pas rémunéré alors qu'il est sous la contrainte de son employeur et ne peut donc pas vaquer à ses « occupations personnelles ». Cela vaut quelle que soit la durée de cette période !

Nous travaillons gratuitement lorsque nous travaillons au-delà de nos horaires sans être payer plus. Nous travaillons gratuitement quand nous venons à l'avance pour pouvoir nous connecter et prendre notre premier appel à la minute même du début de notre horaire sans prendre en compte le temps d'installation (matériel en casier, lancement des applications...)

Sur plusieurs sites du groupe FT, les salariés ont gagné la prise en compte d'un « temps de vestiaire » c'est à dire un battement de quelques minutes (5 à 10 minutes selon les sites) entre la prise de vacation et le premier appel.

C'est un dû pour lequel il nous faut nous battre dans tous les sites !

Le 22 janvier le vote CGT, un message clair !

Les élections sont l'occasion pour chaque organisation de rappeler aux salariés les revendications qu'elle porte et ses projets. La CGT appelle à la vigilance sur le populisme et la démagogie de certaines campagnes. Le dernier tract de SUD concernant le matériel CE en est l'exemple le plus récent, d'autant que la CGT a fait la demande au CE du rachat du matériel comme cela est proposé à chaque OS.

Si les activités sociales et culturelles intéressent à juste titre les salariés, le rôle économique du CE est primordial. En effet le sort des différents services se décide en CE. En 2008 la direction a mis en œuvre de nombreux projets destructeurs d'emplois et des conditions de travail, basés sur la seule recherche de productivité et de rentabilité immédiate.

- Pour les ASC, la CGT est claire dans ses propositions.

- La CGT ne se contente pas de voter contre les projets de la direction. Elle propose des solutions alternatives. Elle appelle aussi les salariés à agir en travaillant sans relâche à l'unité d'action sur les revendications des personnels. Ce sera le seul moyen d'imposer à la direction d'autres choix.

**Le vote CGT le 22 janvier sera un signe clair pour la direction,
et une véritable journée d'action pour les salariés.**

**Le 29 janvier prochain, journée interprofessionnelle de mobilisation à l'appel de toutes les organisations
syndicales, Tous en grève pour en faire un grand rendez-vous de lutte et d'expression de vos
revendications !**



POUR DEFENDRE VOS DROITS, POUR EN GAGNER DE NOUVEAUX :
« SYNDIQUEZ-VOUS EFFICACE »

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM :PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profs.)

GRADE/ CLASSIFICATION :METIER :

ENTREPRISE :

A retourner à :

Cachet
du
Syndicat

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr